

ANNEXE I

PROGRAMME DE LA PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

La première épreuve d'admissibilité fait appel aux connaissances générales du candidat, à ses qualités de réflexion personnelle et d'expression écrite.

Elle doit permettre d'apprécier non seulement son aptitude à l'analyse des faits et des idées, mais également ses capacités d'argumentation, soit dans l'exposé d'une interprétation personnelle, soit dans la présentation et la discussion des idées exprimées par un tiers.

ANNEXE II

PROGRAMME DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

DROIT PUBLIC

1. Sources du droit

La Constitution et le bloc de constitutionnalité.
Les traités et autres sources de droit international.
Les traités et autres sources de droit communautaire.
La loi et le principe de légalité.
Le pouvoir réglementaire.
La jurisprudence constitutionnelle et administrative.

2. Le régime constitutionnel

2.1. Théorie constitutionnelle et institutions politiques comparées :

La souveraineté et ses modes d'expression.
Les régimes électoraux.
Les institutions politiques de la démocratie libérale.

2.2. Le régime politique français :

Evolution des institutions politiques depuis 1789.
Le régime politique issu de la Constitution du 4 octobre 1958.

3. Droit administratif

3.1. L'organisation administrative :

L'Etat et les collectivités territoriales ; déconcentration et décentralisation ; contractualisation.
Le secteur public et parapublic ; les démembrements de l'administration.
Les relations de l'administration et des administrés ; la participation ; la consultation ; l'administration consultative ; la procédure administrative non contentieuse.
Les administrations centrales de l'Etat ; la coordination interministérielle.
Les circonscriptions territoriales : la région, le département, la commune.
Les établissements publics.
Les autorités administratives indépendantes.

3.2. La justice administrative :

L'organisation de la juridiction administrative.
Le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires : le tribunal des conflits.
Les recours en annulation et les recours de pleine juridiction.

Les principes généraux du contentieux administratif.

3.3. L'activité administrative :

Le service public ; notion ; différents types de service public.

La police administrative.

L'acte administratif unilatéral : les actes réglementaires ; les actes individuels ; hiérarchie des actes administratifs.

Les contrats administratifs, les marchés publics.

Les biens : expropriation, domaine public, domaine privé, travaux publics.

Les principes généraux de l'intervention économique.

Les principes de légalité et le contrôle de la légalité.

La responsabilité de l'administration.

3.4. La fonction publique :

Le statut de la fonction publique de l'Etat ; les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Les diverses catégories d'agents de l'Etat et des collectivités publiques ; les problèmes généraux de la fonction publique ; statut, recrutement, obligations, responsabilités et droits des fonctionnaires, procédures de participation et de consultation.

4. Droit communautaire

Les institutions.

Les processus décisionnels.

L'ordre juridique communautaire.

Les recours juridictionnels.

5. Droits fondamentaux et libertés publiques

Régime juridique.

Protection interne et internationale.

L'Etat de droit.

ANNEXE III

PROGRAMME DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

MACRO-ÉCONOMIE

1. Caractéristiques de l'économie française

1.1. Les structures démographiques de la France.

1.2. L'appareil de production français.

1.3. Le financement de l'activité : monnaie, création de la monnaie, intermédiaires financiers, marché monétaire, marché financier.

1.4. La mesure de l'activité et la prévision économique :

Le système élargi de la comptabilité nationale (cadre central, tableaux de synthèse).

Les agrégats.

Les comptes satellites.

Les budgets économiques.

La modélisation macroéconomique.

La planification française.

1.5. La place du secteur de la santé dans l'économie financière.

2. Relations économiques internationales

2.1. La balance des paiements.

2.2. Les relations commerciales internationales :

Théories du commerce international.

Organisation et structure internationale des échanges.

2.3. Marché des changes, convertibilités des monnaies et mécanismes d'ajustement des balances des paiements.

2.4. Les institutions et relations monétaires internationales depuis 1944.

3. Equilibre et déséquilibres macro-économiques

3.1. Principales variables de l'activité économique : consommation, épargne, investissement, dépenses publiques, exportations, importations.

3.2. L'équilibre macroéconomique.

3.3. La répartition des revenus : les inégalités des revenus.

3.4. Le chômage, l'inflation, la croissance économique, les déséquilibres extérieurs ; relations macroéconomiques fondamentales : loi d'Okun, relation de Philips, contrainte externe.

4. Politiques économiques

4.1. La politique conjoncturelle : politique budgétaire, politique monétaire, politique des changes, politique du commerce extérieur.

4.2. La politique des revenus, la redistribution.

4.3. La politique industrielle.

4.4. Les politiques communautaires.

ANNEXE IV

PROGRAMME DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

SANTÉ PUBLIQUE

1. Epidémiologie

Grands principes de base :

Collecte, codage, standardisation et utilisation des données de natalité, morbidité, invalidité, mortalité.

Registres et principales sources d'information en santé.

Indicateurs de santé : mortalité, santé, incidence, prévalence, indicateurs de qualité de vie.

Notion de risque, risque relatif.

2. Economie de la santé et système de santé

2.1. Généralités :

Notion de système de santé, typologie des systèmes de santé et de protection sociale.

Indicateurs de besoins, de moyens, de couverture, de production, de résultats, etc.

Evaluation économique : notion d'efficacité, d'efficience, de productivité.

Principes des études : coût/efficacité, coût/bénéfice, coût/avantage.

Santé, économie, éthique : principaux débats actuels.

2.2. Analyse macroéconomique :

Comptabilité nationale.

Comptes de la santé.

Principaux postes de la consommation médicale.

Evolution des dépenses de santé en France et à l'étranger.

Financement des dépenses de santé.

2.3. Analyse microéconomique :

Comportement des agents économiques : hôpital, médecins, malades, financeurs.

Formation des prix.

Particularités des biens et services médicaux.

Analyse des facteurs individuels et collectifs influençant l'évolution des dépenses de santé.

2.4. Gestion des unités de production de soins :

Mesures de l'activité, PMSI.

Comptabilité analytique et contrôle de gestion.

Le projet d'établissement et la démarche stratégique.

Audit.

L'évaluation à l'hôpital : évaluation des techniques, évaluation de la qualité des soins, évaluation des établissements (certification) et accréditation des médecins.

La politique de gestion des risques.

L'informatisation des processus de production et le DMP.

2.5. Allocation de ressources et planification sanitaire :

Analyse des disparités géographiques et sociologiques en matière de santé.

Les schémas régionaux d'organisation sanitaire.

Modalités de financement des établissements hospitaliers.

Tarifification des biens et services médicaux.

2.6. Eléments du système français :

Les personnels de santé.

Le système hospitalier en France.

Les alternatives à hospitalisation, les soins à domicile.

L'industrie pharmaceutique et biomédicale.

L'administration de la santé.

3. Santé et prévention

Définitions des modèles de représentations de la santé.

Actions de prévention : éducation pour la santé, promotion de la santé, vaccinations, dépistage.

Approches par populations spécifiques :

- le nourrisson et le jeune enfant ;
- l'enfant d'âge scolaire et l'adolescent ;
- les personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation sociale ;
- les personnes âgées ;
- les migrants.

4. Hygiène et environnement hospitalier

Les eaux d'alimentation, d'adduction, traitement, contrôle.

Assainissement, eaux usées, déchets hospitaliers.

Hygiène alimentaire collective.

Eléments d'organisation contre les infections hospitalières (architecture, circuits, méthodes d'organisation).

La gestion des risques sanitaires.

5. Les plans de santé publique (loi du 9 août 2004)

ANNEXE V

PROGRAMME DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

FINANCES PUBLIQUES

1. Cadres des finances publiques contemporaines
2. Principes du droit budgétaire
 - 2.1. Genèse des principes et adaptation
Annualité, unité, universalité, spécialité
 - 2.2. La portée de l'équilibre budgétaire
Etat
Collectivités locales
 - 2.3. Approche juridictionnelle des principes
Conseil constitutionnel
Juridictions financières
3. Notions de droit budgétaire
 - 3.1. Du budget à la loi de Finances
Catégories de lois de Finances (loi de Finances annuelle, loi de Finances rectificative, loi de règlement)
 - 3.2. Les particularités de la loi de financement de la sécurité sociale
 - 3.3. Budgets et comptes des collectivités locales
4. Elaboration des documents budgétaires
 - 4.1. Les méthodes d'aide à la décision
Historique (budgets fonctionnels)
Les méthodes RCB – ZBB – Evaluation
 - 4.2. Le rôle des Exécutifs
Institutions : autorités de préparation (ministre des Finances, Etat)
Calendrier : exécutifs locaux, collectivités locales, rénovation du cycle de préparation 1996
 - 4.3. Le rôle du débat d'orientation
Assemblée nationale et Sénat
Collectivités locales
5. L'autorisation budgétaire
 - 5.1. L'autorisation parlementaire
Initiative – droit d'amendement
Procédure de vote (vote sur les parties)

Signification de l'autorisation parlementaire (vote par titre et par ministère)

Portée du vote :

Modifications par l'exécutif (virements, transferts, décrets d'avance) ; régulation budgétaire ;

Chapitre réservoir (charges communes),

Débudgétisation,

Contrôle de constitutionnalité.

5.2. Collectivités locales, autorisation des Assemblées locales

Légalité des budgets locaux

Le contrôle budgétaire des Chambres régionales des Comptes

5.3. La mise en œuvre de l'autorisation budgétaire pour l'Etat

Décrets de répartition et mise à disposition des crédits

6. Le contenu des budgets

6.1. L'Etat

Typologie des crédits,

Evolution des dépenses,

Le système fiscal (notions générales)

6.2. Les collectivités locales

Impôts locaux (généralités)

Dotations et concours de l'Etat (généralités)

Les catégories des collectivités et leurs dépenses

L'interventionnisme économique des collectivités locales.

7. L'exécution

7.1. Le droit de la comptabilité publique

Le principe de séparation

Ordonnateur et comptable

Le processus comptable

ELOP, ALR

7.2. Le Trésor

Notion de Trésor et fonction du Trésor

Le réseau du Trésor (les correspondants)

Le Trésor et la modernisation des marchés financiers

Les ressources du Trésor (emprunts, bons du Trésor) et l'évolution des relations avec la Banque de France.

7.3. Les relations financières Etat/collectivités locales
Avances,
Obligations de dépôt disponibles

8. Les contrôles

8.1. Typologie des contrôles

8.2. Les contrôles exercés par les juridictions (juridictionnel et gestion)

8.3. Le contrôle des Assemblées.

ANNEXE VI

PROGRAMME DE LA TROISIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION

DROIT HOSPITALIER

Introduction

Evolution historique et caractéristiques de l'organisation hospitalière française.
L'établissement public de santé dans son environnement économique.
Notions d'organisation hospitalière dans les principaux pays européens.

1. Organisation hospitalière française (Lois des 31 décembre 1970 et 31 juillet 1991, ordonnances du 24 avril 1996, du 4 septembre 2003 et du 2 mai 2005)

1.1. Le service public hospitalier :

- origine et définition ;
- missions ;
- composants : le secteur public, le secteur privé, le service de santé des armées.

1.2. Les moyens mis en place :

- territoires de santé et planification sanitaire (SROS) ;
- le régime des autorisations ;
- organes de concertation et de coopération inter-hospitalières :
 - l'instrumentation juridique traditionnelle : syndicats inter-hospitaliers ; communautés d'établissements ; groupements d'intérêt public (GIP) et d'intérêt économique (GIE) ;
 - l'instrumentation juridique nouvelle : groupements de coopération sanitaire (GCS) ;
- le classement des établissements assurant le service public hospitalier ;
- l'évaluation de l'activité médicale : la Haute Autorité de santé (HAS), l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), la certification des établissements de santé, l'accréditation des personnels médicaux et soignants.

2. L'organisation de l'établissement public de santé

L'organisation administrative :

- le statut juridique de l'établissement public de santé (EPS) ;
- création, transformation, suppression des EPS ;
- les principes de la nouvelle gouvernance hospitalière ;
- les organes de décision à l'EPS : conseil d'administration, directeur, conseil exécutif ;
- les instances consultatives.

- l'organisation médicale :
- pôles d'activité, services, unités fonctionnelles ;
- la contractualisation interne.
- les contrôles et la tutelle exercés par l'Etat, ses services déconcentrés (DRASS, DDASS) et par l'ARH.

Les régimes spéciaux de l'administration générale de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, des Hospices civils de Lyon et de l'Assistance publique à Marseille.

3. Les statuts des personnels

3.1. Personnel médical des établissements publics de santé :

- la démographie médicale hospitalière ;
- les praticiens exerçant à temps plein : personnels enseignants et hospitaliers, praticiens hospitaliers ;
- les praticiens exerçant à temps partiel ;
- les praticiens attachés ;
- les internes ;
- les études médicales à l'hôpital ;
- les consultants.

3.2. Personnels soumis au titre IV du statut général de la fonction publique (loi du 9 janvier 1986) :

La démographie des personnels hospitaliers non médicaux.

3.2.1. Règles générales :

- droits et obligations des fonctionnaires hospitaliers ;
- titre IV ;
- le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ;
- la formation permanente continue.

3.2.2. Notions sur les statuts particuliers :

Personnel de direction ; personnel administratif ; pharmaciens ; personnels des services de pharmacie, de laboratoire, d'électroradiologie ; personnel des services médicaux ; personnels d'encadrement des écoles de formation ; personnel technique ; personnel des services ouvriers, des parcs automobiles, du service intérieur ; personnel d'exécution ; personnel des services sociaux.

4. Le statut du malade et l'éthique dans le monde hospitalier

4.1. Malade hospitalisé en hôpital général et en psychiatrie :

La loi du 4 mars 2002.

La charte du malade hospitalisé.

L'éthique en milieu hospitalier (loi bioéthique du 6 août 2004) :

- Comité national d'éthique ;
- comité de protection des personnes ;
- les prélèvements d'organes.

4.2. Malade non hospitalisé :

Les consultations externes.

5. Le fonctionnement économique et financier

5.1. Gestion financière :

- la tarification à l'activité (T2A) : ses principes, son champ d'application, ses modalités de mise en oeuvre ;
- les autres sources de financement ; l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD), le plan global de financement prévisionnel (PGFP), le plan prévisionnel d'investissement (PPI) ;
- la procédure budgétaire ;
- le nouveau régime comptable des EPS.

5.2. Gestion économique :

- l'achat public.

6. La responsabilité des établissements publics de santé

Responsabilité des établissements.

Responsabilité des personnels hospitaliers.

Principes généraux de la responsabilité administrative du secteur hospitalier :

- problème de compétence ;
- fondements de la responsabilité ;
- évolution législative et jurisprudentielle du régime de la responsabilité hospitalière ;
- l'indemnisation des malades sur la base de la loi du 4 mars 2002, rôle des commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (CRCI).

ANNEXE VII

PROGRAMME DE LA TROISIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION

LÉGISLATION DE SÉCURITÉ SOCIALE

1. Le système français de sécurité sociale : principes, évolution historique, organisation actuelle :

- le régime général des salariés ;
- notions générales sur les régimes spéciaux et autonomes ;
- les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance ;
- la mutualité ;
- le fonctionnement des caisses.

2. Les comptes de la sécurité sociale : évolution passée et prévisible des dépenses et des recettes :

- la sécurité sociale dans l'économie nationale ;
- les lois de financement de la sécurité sociale : élaboration, structure, prévisions de recettes, objectifs de dépenses, ONDAM ;
- la compensation ;
- les sources de financement (cotisation, CSG, impôt) et l'assiette des cotisations.

3. Les prestations familiales et la politique de la famille :

- les aides au logement.

4. Les assurances maladie et maternité :

- les prestations en nature et en espèces ;
- l'assurance maladie et la politique de santé ;
- les rapports entre les prescripteurs et les organismes d'assurance maladie ;
- la prévention ;
- l'action sanitaire et sociale des caisses ;
- les relations entre l'hôpital et les caisses d'assurance maladie.

5. L'assurance vieillesse :

- les systèmes de retraite et leur évolution ;
- la couverture du risque invalidité ;

- les prestations aux handicapés enfants et adultes.

6. Les accidents du travail et les maladies professionnelles :

- prévention ;

- réparation ;

- rééducation.

7. Le contentieux de la sécurité sociale.

8. Généralités sur la sécurité sociale dans les autres pays de l'Union européenne.

9. Le droit international de la sécurité sociale.

9. La sécurité sociale et les politiques de l'emploi.

ANNEXE VIII

PROGRAMME DE LA TROISIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION

DROIT DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ET DROIT DE L'AIDE SOCIALE

1. DROIT DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Introduction

L'établissement social et médico-social dans son environnement financier

L'organisation sociale et médico-sociale française

Les missions de service public

Composants : le secteur public, le secteur privé

Les moyens mis en place

Organes de concertation

Le régime des autorisations

Les structures

Le statut juridique de l'établissement social et médico-social

Création, transformation, suppression des établissements sociaux et médico-sociaux

Les organes de décision des établissements sociaux et médico-sociaux : le conseil d'administration, le directeur

Les instances consultatives

Les contrôles et la tutelle

Les statuts des personnels publics

Personnels soumis au titre IV du statut général de la fonction publique

Règles générales :

Droit et obligations des fonctionnaires

Titre IV

Le conseil supérieur de la fonction publique hospitalière

La formation permanente continue

Notions sur les statuts particuliers :

Personnel de direction

Personnels sociaux et médico-sociaux

Le régime financier

Gestion budgétaire et comptable et modalités financières

Le budget et comptabilité des établissements, la procédure budgétaire

Gestion économique pour les centres d'aide par le travail

La responsabilité des établissements sociaux et médico-sociaux

Responsabilité des établissements

Responsabilité des agents

Principes généraux de la responsabilité administrative

Problème de compétence

Fondements de la responsabilité

Rapports de la responsabilité administrative du service avec la responsabilité personnelle des agents.

Les politiques en faveur de l'enfance, des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes en difficulté.

2. DROIT DE L'AIDE SOCIALE

2.1. La notion d'aide sociale :

- le droit de l'aide sociale ;
- la place de l'aide sociale parmi les systèmes de protection sanitaire et sociale (santé publique, sécurité sociale, action sociale, protection de l'enfance, lutte contre la pauvreté et les exclusions).

2.2. Les règles générales de l'aide sociale :

- l'organisation administrative, financière et contentieuse de l'aide sociale (avant et depuis la décentralisation) ;
- le fonctionnement de l'aide sociale (l'admission, le contentieux, la récupération des prestations versées, les rapports entre l'aide sociale et l'obligation alimentaire, etc.).

2.3. Les formes d'aide sociale :

- l'aide médicale ;
- l'aide sociale à l'enfance ;
- l'aide sociale aux personnes âgées ;
- l'aide sociale aux personnes handicapées ;
- l'aide sociale à la famille ;
- l'aide sociale à l'hébergement et à la réadaptation sociale.

2.4. Caractéristiques générales de l'aide sociale dans les principaux pays européens.

ANNEXE IX

PROGRAMME DE LA TROISIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION

COMPTABILITE PRIVEE

Les principes de la comptabilité générale

Le fonctionnement des comptes

Principes d'élaboration du bilan et du compte de résultat

Le Plan Comptable Général 1982

Les systèmes comptables

Les enregistrements courants : facturations, règlements, salaires

Les amortissements, les provisions et les régularisations de charges et de produits

Les documents comptables normalisés (bilan, compte de résultat, annexe)

Les documents spécifiques au système développé (tableau de financement, soldes intermédiaires de gestion)

Les problèmes comptables de sociétés commerciales

La comptabilité analytique d'exploitation, le coût de revient complet, le coût de revient d'imputation rationnelle

Les coûts partiels : coût variable, coût direct, coût marginal

Les coûts standards et l'analyse comptable des écarts

Comparaison avec la comptabilité publique

Note : les candidats ayant choisi l'option comptabilité privée sont autorisés à faire usage pour cette épreuve de calculatrices électroniques de poche non imprimantes à alimentation autonome, à entrée unique par clavier, non programmables et sans document d'accompagnement.

Les possibilités de ces calculatrices devront être limitées aux capacités de calcul suivantes :

- 4 opérations,
- racine carrée,
- fonctions usuelles (trigonométriques, logarithmes, exponentielles),
- mémoire avec entrée en plus ou en moins,
- changement de signe,
- notation scientifique (virgule flottante)
- et est également autorisée la liste des comptes du Plan comptable 1982.

Les matériels et documents pourront faire l'objet de vérifications et le prêt ou l'échange en seront interdits.

ANNEXE X

PROGRAMME DE LA TROISIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION

MATHEMATIQUES

Programme de mathématiques des classes préparatoires de première et seconde année de biologie, chimie, physique et sciences de la terre, défini par l'arrêté du 3 juillet 1995 (J.O. du 12 juillet 1995)

Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche (hors série n°2, vol. IV du 27 juillet 1995)

Centre national de documentation pédagogique
13, rue du Four
75006 Paris

Note : les élèves doivent utiliser une calculatrice programmable. Les capacités suivantes sont exigibles : programmation des valeurs d'une fonction d'une ou plusieurs variables d'une suite, des sommes partielles d'une série, à quoi il convient d'ajouter, en raison de l'introduction de l'informatique, la programmation d'une séquence et d'une instruction conditionnelle ou itérative.

ANNEXE XI

PROGRAMME DE LA TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

LANGUES VIVANTES

Les candidats devront être capables de soutenir une conversation courante dans la langue choisie, le niveau de connaissance requis étant :

- pour le concours externe, équivalent à deux années d'études après le baccalauréat (études non spécialisées en langue) ;
- pour le concours interne, équivalent au baccalauréat.

ÉPREUVES FACULTATIVES DE SPORT LISTE DES ÉPREUVES ET ÉCHELLES DE COTATION

ANNEXE XII

- L'exécution des épreuves est soumise aux règlements des Fédérations françaises d'athlétisme et de natation, compte tenu des observations particulières suivantes :

Liste des épreuves

A. Pour *les hommes*:

- 1° Course de 100 m : un seul essai, course individuelle ;
- 2° Course de 1000 m : course en ligne avec un maximum de 10 candidats par course ;
- 3° Saut en hauteur : trois essais à chaque hauteur. Le candidat peut s'abstenir de sauter à l'une ou plusieurs de ces hauteurs. La note obtenue est celle correspondant à la plus grande hauteur réellement franchie ;
- 4° Lancer du poids de 6 kg ; trois essais non consécutifs, le meilleur essai comptant ;
- 5° Un parcours de 50 m nage libre chronométré, départ plongé.

B. Pour *les femmes*:

- 1° Course de 60 m, un seul essai, course individuelle;
- 2° Course de 300 m : course en ligne avec un maximum de 10 candidates par course;
- 3° Saut en hauteur: mêmes conditions que pour les hommes;
- 4° Lancer du poids de 4 kg : trois essais non consécutifs, le meilleur essai comptant;
- 5° Un parcours de 50 m nage libre chronométré, départ plongé.

Échelles de cotation

Toute performance qui se traduirait par une fraction de note sera appréciée à la note inférieure.
Une bonification d'un point est attribuée par année au-dessus de 27 ans, l'âge étant apprécié au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Cette bonification est ajoutée au total général obtenu à l'issue des différents exercices et avant calcul de la moyenne.

A. Pour les hommes:

Note	100 mètres temps	1000 mètres temps	Saut en hauteur (en mètre)	Poids de 6 kg (en mètres)	Natation temps
20	11"8	2'50	1,65	12,06	33"
19	12"	2'52	1,61	11,53	35"
18	12"2	2'55	1,57	10,91	37"
17	12"4	3'	1,53	10,32	39"
16	12"6	3'05	1,49	9,77	41"
15	12"9	3'10	1,45	9,24	43"
14	13"2	3'15	1,40	8,56	45"
13	13"5	3'20	1,35	8,19	47"5
12	13"8	3'25	1,30	7,41	50"
11	14"11	3'30	1,25	6,82	53"
10	14"4	3'40	1,20	6,28	56"
9	14"7	3'50	1,17	5,94	1'
8	15"	4'	1,13	5,47	1'06
7	15"4	4'10	1,10	5,17	1'13
6	15"8	4'20	1,05	4,50	1'20
5	16"2	4'30	1	4,25	1'27
4	16"5	4'40	0,95	4	1'35
3	17"	4'50	0,90	3,75	1'50
2	17"5	4'55	0,85	3,50	50 m sans limite temps
1	18"	5'	0,80	3,25	25 m sans limite temps

B. Pour les femmes:

Note	60 mètres (temps)	300 mètres (temps)	Saut en hauteur (en mètre)	Poids de 4 kg (en mètres)	Natation (temps)
20	8"8	48"	1,30	8	38"
19	9"	49"	1,28	7,75	40"
18	9"2	50"	1,26	7,50	42"
17	9"4	51"	1,24	7,25	45"
16	9"6	52"	1,22	7	48"
15	9"8	53"	1,20	6,75	51"
14	10"	54"	1,18	6,50	54"
13	10"2	55"	1,15	6,25	58"
12	10"4	56"	1,12	6	1'02"
11	10"6	58"	1,09	5,75	1'06"
10	10"8	1'	1,06	5,50	1'10"
9	11"	1'02	1,03	5,25	1'16
8	11"2	1'04	1	5	1'22"
7	11 "4	1'06	0,95	4,75	1'28"
6	11 "6	1'08	0,90	4,50	1'34"
5	11"8	1'10	0,85	4,25	1'41"
4	12"	1'12	0,80	4	1'48"
3	12"5	1'14	0,75	3,50	2'
2	13"	1'16	0,70	3	50 m sans limite temps
1	14"	1'20	0,65	2,50	25 m sans limite temps